

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1531

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 25

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« 4° bis A Le même premier alinéa du même article L. 131-9 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Pour garantir le droit d'accès au sport pour tous, les fédérations sportives agréées mettent en place une mutualisation entre le sport de masse et le sport professionnel. Elles participent à l'instauration d'une solidarité financière sportive entre le monde professionnel et le milieu amateur et de loisir. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de compléter l'article L131-9 qui expose la mission de service public des fédérations sportives en ajoutant les notions de garantie du droit d'accès au sport pour tous, de mutualisation entre le sport de masse et le sport professionnel, et de solidarité financière entre le monde professionnel et le milieu amateur.

Depuis l'Antiquité, le sport est avant tout une pratique du corps et de l'esprit, un élément fondamental de l'éducation, de la formation, de la culture et de la vie sociale. Cette conception est trahie quand le sport amateur n'a pas les moyens nécessaires alors que d'autres brassent des centaines de millions. Paris s'est engagé pour accueillir les Jeux olympiques de 2024. Mais pour quoi faire ? Dépenser à perte des milliards d'euros et offrir quinze jours de publicité aux multinationales sponsors ? Pendant ce temps, tant de clubs et tant d'associations sportives populaires luttent pour leur survie.

Une fracture se creuse entre le sport amateur, de loisir, populaire, et le sport professionnel. Les équipements sportifs de proximité, lorsqu'ils existent, souffrent d'une certaine vétusté et d'un renouvellement insuffisant (plus de 300 000 structures dont la moitié arrive en fin de vie).

Partant de ce constat, il nous semble important de réaffirmer notre conception d'un sport populaire, ouvert à tous et solidaire dans la loi.